CONCOURS DEPARTEMENTAL D'ELOQUENCE 2021/2022

"QUAND LA VOIX DES JEUNES S'ELEVE POUR UNE PAROLE QUI S'INVENTE "

Mesdames les principales et Messieurs les Principaux,

L'association, Jeunes aujourd'hui pour demain en partenariat avec les TÉAT Réunion, propose aux collégiennes, collégiens des classes de 4ème de prendre la parole ! Pour changer le monde...

Ce programme de prise de parole en public a pour ambition de favoriser la confiance en soi, la confiance aux autres, en notre histoire, en notre avenir avec une jeunesse plus forte ... Cette année scolaire 2021/2022, nous proposons aux jeunes élèves en classe de 4ème, de donner leur avis, de défendre leurs idées, leurs convictions devant des jurys composés de professionnels engagés.

« Soyez le changement que vous voulez voir dans le monde » Gandhi

Il s'agit pour nous, avec ce concours, de coopérer et d'imaginer avec la jeune génération, en conscience et dans le respect, le monde dans lequel nous voulons évoluer et nous accomplir.

Nous vous remercions Mesdames, Messieurs de l'intérêt tout particulier que vous porterez à cette action ainsi qu'à la communication que vous accepterez de mener au sein de votre établissement en vous faisant le relais des informations reprises ci-dessus auprès de vos équipes enseignantes et de vie scolaire.

En vous priant d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments respectueux.

L'équipe organisatrice.

Présentation du concours collèges

« Il n'est pas d'éloquence plus persuasive que celle de la conviction » Jean-Napoléon Vernier (1865).

L'objectif de ce concours est la mise en pratique de l'exercice de la parole en public en montrant ses capacités à s'exprimer, convaincre et émouvoir un auditoire. Ce concours permet autant de développer la confiance en soi, que de créer une dynamique participative, de susciter l'empathie. Pour cette troisième édition en collège nous proposons :

- Une aventure de classe pour s'écouter-argumenter-construire, avec les professeurs volontaires pour développer un programme à l'oral

- Des outils pédagogiques, documentaire « à voix haute, la force de la parole », des exemples de discours « Emma Watson à l'ONU » mais aussi les discours des gagnants/tes des précédents concours à la Réunion.

- L'organisation de jury par bassins pour des auditions de sélection (Avril 2022)

- La participation à un stage de coaching assuré par des professionnels de la parole (Mai 2022)

- La participation à une finale au TEAT de Champ fleuri le 31 mai 2022 qui élira les 2 meilleurs/es orateurs, oratrices collégiens/ennes de La Réunion

Cette année la thématique retenue pour les lycées et collèges : la résilience.

Pour participer aux auditions les candidats/es devront bâtir leur discours en réponse à l'un des 16 sujets proposés ci-dessous, sous forme de questions ouvertes, citations, ou fait d'actualité.

REGLEMENT DU CONCOURS 2021/2022

"QUAND LA VOIX DES JEUNES S'ELEVE POUR UNE PAROLE QUI S'INVENTE"

Préambule

L'association, Jeunes aujourd'hui pour demain en partenariat avec les TÉAT Réunion, théâtres du Conseil départemental, l'académie de la Réunion propose aux collégiennes, collégiens des classes de 4ème de prendre la parole ! Pour changer le monde...

Article 1 : Objectif

L'objectif du concours est la mise en pratique de l'exercice de la parole en public en montrant ses capacités à s'exprimer, convaincre, et émouvoir son auditoire, sur la thématique de la résilience. 9 sujets au choix sont proposés. Les enseignants avec les élèves devront piocher un sujet parmi ceux proposés ci-dessous. Les candidats bâtiront leur discours en réponse aux questions ou citations présentées :

Des questions :

- Est-il vrai que ce qui ne nous tue pas nous rend plus fort ?
- Une rencontre peut-elle réparer, transformer une vie ?
- L'art nous permet-il de faire face aux difficultés de la vie ?
- Une pratique sportive permet-elle de se redonner des objectifs ?

Des citations

- « La résilience c'est l'art de naviguer dans les torrents » - Boris Cyrulnick
- « Mon enfant, il n'y a point de bonheur sans courage, ni de vertu sans combat », Rousseau, *Emile ou de l'Education*, V.
- « Sois radieux pour demain, résigne-toi pour hier et fais preuve de résilience pour le présent. » Youssouf Omarjee
- Kipling dans son poème « Si » dédié à son fils :

« Si tu peux voir détruit l'ouvrage de ta vie
Et sans dire un seul mot te mettre à rebâtir,
Ou perdre en un seul coup le gain de cent parties
Sans un geste et sans un soupir [...]
Tu seras un homme mon fils. »

Que vous inspire les mots du poète ?

UN FAIT

Les enfants de La Creuse

« Marlène Morin avait 15 ans quand elle a quitté la Réunion, et débarqué à Paris pour avoir une belle vie il y a 52 ans. Comme près de 2 000 enfants à l'époque, elle fait partie des Réunionnais de la Creuse, une page douloureuse de l'Histoire de France. Dans les années 1960, le député Michel Debré encourage le déplacement des enfants de la Ddass de l'île de La Réunion vers la Métropole avec la volonté de repeupler les campagnes françaises qui se vident. Avant d'être confiés à des familles, beaucoup de ces Réunionnais vont passer par un foyer à Guéret, dans la Creuse.

C'est le cas de Marlène. On lui promettait des études, un beau métier, elle a vite déchanté. Elle a décidé de cacher ce passé douloureux à ses enfants, comme elle l'avait confié à France 2 l'an dernier. Marlène a retrouvé son île en novembre dernier, 52 ans après son départ. À l'aéroport, personne ne l'attendait, ce qui l'a beaucoup affecté. Après quelques jours, elle retrouve la trace de sa petite sœur qui n'avait que 9 ans quand Marlène a quitté l'île. Depuis elle est rentrée en Métropole, mais reste en contact avec sa sœur plusieurs fois par semaine. Les Réunionnais de la Creuse sont beaucoup à vouloir une nouvelle fois tisser des liens avec leur famille. Ils attendent beaucoup de la commission qui a enquêté pendant deux ans. Ils aimeraient que des lieux soient consacrés à leur mémoire, que leur histoire soit racontée dans les manuels scolaires et des billets d'avion pour retourner chaque année sur l'île. Après son voyage, Marlène a pris la décision de rentrer à La Réunion. »

Que vous inspire la démarche de Marlène Morin ? Selon vous, l'établissement de la vérité et la reconnaissance institutionnelle de la déportation des « enfants de la Creuse » permet-elle à des individus ayant vécu ce genre de traumatisme de se reconstruire ?

https://www.francetvinfo.fr/culture/patrimoine/histoire/temoignage-le-traumatisme-des-enfants-de-la-creuse-reunionnais_2699210.html

Article 2 : Inscriptions et candidatures

Il s'agit d'un projet de classe. Les enseignants volontaires auront pour prescription de développer le projet dans le cadre de leur programme scolaire. L'inscription devra se faire par un enseignant ou plusieurs enseignants / personnel éducatif qui inscriront les élèves.

Article 3 : Candidatures

Le concours est ouvert à tous les collégiens et collégiennes scolarisés-es en classe de 4eme dans un établissement de La Réunion.

Article 4 : Calendrier

- Le concours est ouvert du 2 novembre 2021 au 11 mars 2022(inclus). Les enseignants pourront inscrire les élèves à l'adresse suivante : jeunesaujourdhuipourdemain@gmail.com

Les premières auditions pour sélectionner 12 lauréats /tes qui participeront au stage de coaching et une soirée de finale aura lieu par bassin (NORD, EST, OUEST et SUD) :

- Le mardi 05 avril 2022 pour les collégiens/nes du bassin SUD, à la cité des métiers.

- Le mercredi 06 avril 2022 pour les collégiens/nes du bassin NORD au TÉAT Champ Fleuri

- Le jeudi 07 avril 2022 pour les collégiens/nes bassin EST, au cinéma Crystal

- Le vendredi 08 avril pour les collégiens /nes bassin OUEST Au lycée Saint Paul

Les lieux des auditions sont susceptibles de changer, les établissements et candidats/tes seront informés.

Chaque élève se présentera devant le jury muni d'une convocation.

Article 5 : Modalités

1ère phase : Un jury professionnel composé de chef d'établissement, d'inspecteur, de parents d'élèves, des membres de l'association JAD, auditionnera les élèves (grille de notation ci-dessous) et désignera 12 élèves qui seront sélectionnés pour la finale.

A l'issue de cette première étape les candidats sélectionnés pour la finale participeront à un stage de « coaching » obligatoire, délivré par des professionnels de la scène et de la joute oratoire. Ce stage aura lieu au mois de mai 2022 - les dates et lieux seront communiqués ultérieurement. Les élèves ne pouvant pas y participer ne participeront pas à la finale.

2ème phase : Les jeunes élèves lauréats/tes désignés devront confirmer leur inscription pour concourir à la finale par le moyen d'une fiche d'inscription à remplir auprès du professeur (ci-joint). Ils /elles transmettront également leurs discours joint à l'inscription, à l'adresse suivante : jeunesaujourdhuipourdemain@gmail.com

3ème phase : Jury final : Les 12 candidats/tes se présenteront le mardi 31 mars 2022 devant un jury départemental. Le temps d'audition pour déclamer les discours est de 4 minutes maximum. Dépasser ce délai peut être éliminatoire. Ce deuxième jury sélectionnera 2 lauréats / lauréates parmi les 12 retenus-es au terme de la 1ère étape.

Article 6 : Utilisation des supports écrit/oral

Utilisation des supports écrit/oral. Les candidats peuvent disposer d'un support écrit reprenant le sujet de leurs discours.

Article 7 : Composition des jurys

Les jurys seront composés de 6 membres ; ils seront présentés le jour des auditions. Les jurys sont souverains.

Article 8 : Critères d'évaluation

Les candidats-es seront évalués sur la base de 20 points accordés selon trois critères :

- La façon de s'exprimer : 8 points Ceci inclut l'intonation, l'expression, la capacité à convaincre, le vocabulaire employé et le mode d'utilisation des supports écrits.

- Le fond : 8 points Les idées, l'approche, la réflexion, les exemples.

- La présentation : 4 points Le respect du temps, la gestuelle, la tenue.

Article 9 : Décision finale du jury.

Les jurys délibéreront sur la base de l'audition des candidats-e et des critères d'évaluation définis dans l'article 8 (voir grille d'évaluation jointe en annexe du présent règlement). Les jurys sont souverains et leurs décisions sont sans appel. Le premier jury sélectionnera 12 lauréats/tes pour toute l'île. Le jury final élira les 2 meilleurs discours sur les 10 lauréats/tes.

Article 10 : Dotations

- 50 euros (bon d'achat pour les 12 candidats sectionnés pour la finale)

- 1er prix : 500 euros (gagnant 1er prix)

- 2ème prix : 250 euros (gagnant 2ème prix)

Article 11 : Engagements

- Les collèges s'engagent à participer à ce programme de prise de parole en public

- Les collèges s'engagent à soutenir les candidats lauréats, dans toutes les phases du projet

- Les classes participantes : Les classes s'engagent à participer à tous les moments importants de ce programme ; à savoir : les auditions – la finale au TEAT Champ Fleuri où seront proclamés les résultats.

Les candidats/es lauréats/es :

- Les candidats s'engagent à respecter le règlement du concours détaillé ci-dessus

- Les candidats lauréats sélectionnés pour la finale s'engagent à participer aux séances de coaching programmées au mois de mai 2022 (les lieux et dates seront communiqués ultérieurement)

- Les candidats s'engagent à participer à la finale qui aura lieu le mardi 31 mai au TÉAT Champ Fleuri

- Les lauréats s'engagent à participer à toutes les phases du concours. Ils participeront également à la diffusion de leurs idées et discours dans les établissements scolaires de leur secteur, de leur quartier, de leur ville au travers de séances organisées dans le cadre de la lecture de leur discours.

Article 12 : Communication

Ce concours peut faire l'objet d'opérations de communication, notamment en direction de la presse et des partenaires. Les participant-e-s autorisent expressément l'équipe organisatrice à utiliser et diffuser leurs images et les éléments caractéristiques de leurs projets. Ils devront faire part, expressément, des documents ou informations dont ils souhaiteraient conserver la confidentialité. Ils renoncent à revendiquer tout droit sur leur image pour les besoins de ce concours. Ils acceptent la diffusion de photographies pouvant être prises à l'occasion des différentes phases de ce concours.

Article 13 - Propriété intellectuelle

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments du concours est strictement interdite.